

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, et le quinze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - Dominique DARGUY

EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant des subventions à accorder aux diverses associations et autres personnes de droit privé au titre de l'année budgétaire 2025.

Elle indique que l'ensemble des demandes de subventions a été étudié en Commission finances en collaboration avec les Adjoints.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

A l'unanimité des votants présents et représentés,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations et autres personnes de droit privé au titre de l'année 2025 comme suit :

* A l'article 6558

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
BARDOZEKO XARNEGU IKASTOLA	Forfait pour 9 enfants de Bardos	9 000.00 €
BESKOITZEKO IKASTOLA	Forfait pour 3 enfants de Bardos	3 000.00 €

* A l'article 65748

Tiers	Objet	Total TTC
ADELFA 64	Subvention 2025	550.00 €
AHOZ (M. BALADE intéressé, ne prend pas part au vote)	Subvention 2025	500.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BIDACHE	Subvention 2025	200.00 €
ASSOCIATION CINE-CLUB LES BOBINES RURALES	Subvention 2025	500.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE BAYONNE	Subvention 2025	200.00 €
BARDOS EN SCENE	Subvention 2025	4 000.00 €
BARDOZEN KANTUZ	Subvention 2025	500.00 €
BIDACHE SPORTS FOOTBALL	Subvention 2025	500.00 €
BIDACHE SPORT NATATION	Subvention 2025	800.00 €
BIDACHE SPORT TENNIS	Subvention 2025	500.00 €
BIZI KANTUZ	Subvention 2025	1 000.00 €
CLUB BETHI AINTZINA	Subvention 2025	1 000.00 €
COMITE DES FETES	Subvention 2025	8 000.00 €
ERDIZKA SPORT SANTE	Subvention 2025	1 000.00 €
ESSOR CYCLISTE BASQUE	Subvention 2025	250.00 €
FOYER DE JEUNES ET EDUCATION POPULAIRE	Subvention 2025	6 000.00 €
FOYER RURAL DES JEUNES DE SAMES - section BASKET	Subvention 2025	500.00 €
GURE IRRATIA	Subvention 2025	250.00 €
HANDISPORT PAYS BASQUE	Subvention 2025	300.00 €
IHESALDI	Subvention 2025	200.00 €
IKAS BI	Subvention 2025	200.00 €
KANALDUDEKO	Subvention 2025	200.00 €
LIEUTENANTS DE LOUVETERIE	Subvention 2025	500.00 €
MEDIABASK	Subvention 2025	100.00 €
SOCIETE DE CHASSE L'ELAN (M. LEMBEYE, intéressé, ne prend pas part au vote)	Subvention 2025	1 100.00 €
UHALDEAN (M. BALADE, intéressé, ne prend pas part au vote)	Subvention 2025	6 500.00 €
US BARDOS	Subvention 2025	12 500.00 €
US BARDOS	Ecole de rugby 2025	12 500.00 €
VAL D'ADOUR MARITIME	Subvention 2025	100.00 €
ZILIPORTAKA	Subvention 2025	500.00 €

PRÉCISE - qu'une enveloppe de 6 716,00 € comprenant le solde 2024, est consacrée à l'attribution des subventions de l'entente intercommunale à l'article 65748 ;
- que des subventions pourront être attribuées en cours de l'année aux associations qui en ont fait la demande sous justificatif et après délibération du Conseil Municipal ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget 2025 aux articles 6558 et 65748.

La Maire,

Maider BEHOTEGUY

